

LETTRE OUVERTE AU SOUVERAIN GRAND COMITÉ ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA GESTION ET LE DEVENIR DE LA GRANDE LOGE NATIONALE FRANÇAISE

Analyse juridique des dispositions Statutaires, du Règlement Intérieur et des Constitutions :

On voudrait nous laisser penser que le Conseil d'Administration n'est habilité qu'à traiter de **questions matérielles**, liées à la gestion des biens de la GLNF.

Il suffit de se reporter aux dispositions statutaires pour constater qu'il est aussi habilité à traiter de questions éthiques.

En fait le Conseil d'Administration dispose de tous les pouvoirs.

Il peut nommer ou destituer tout administrateur, par un vote à la majorité simple. (Art.11 des Statuts avant dernier §), sauf le GM et les anciens GM qui sont membres à vie.

Ce n'est que le Conseil d'Administration qui a cette prérogative et non pas le GM.

Les membres du Conseil **sont au maximum de 12** et se répartissent comme suit :

- De droit : Le GM – Les 3 Derniers GM

François STIFANI – Jean Charles FOELLNER- Claude CHARBONNIAUD

- Le DGM – Le G.Trésorier – Le G.Orateur, **seuls ces derniers peuvent perdre leur poste d'Administrateur au Conseil s'ils perdent leur fonction.**

- Les autres membres sont nommés par le Conseil d'Administration. **Ils sont actuellement au nombre de neuf.**

Il semble donc que si le Conseil d'Administration souhaite mettre un terme aux écarts que nous rappelons ci-après, il devrait conforter sa majorité en admettant trois autres membres judicieusement choisis !

Durée du premier mandat conféré au GM compte tenu de la modification des Statuts et du Règlement Intérieur (RI) portant la durée du mandat à 5 ans. (Art.2.3 du RI).

Le premier mandat ne peut être que de 3 ans dans la mesure où le Règlement Intérieur a été modifié en même temps que les Statuts et après l'élection du GM.

Le Règlement Intérieur en son Article 20, précise que les dispositions qui le concernent « **Entreront en vigueur à compter du 27 Mars 2009** ».

Il ne semble donc pas y avoir d'ambiguïté sur le fait que le premier mandat prendra fin en Décembre 2010.

RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Il n'échappera à personne qu'il existe depuis quelque temps une situation arbitraire dans notre Obédience.

Il est donc normal de se poser la question de savoir qui est ou n'est pas habilité à prendre un certain nombre de décisions ?

Pouvoirs du CA (Art.12 des Statuts) :

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association au mieux des intérêts de celle-ci.

Quels sont les intérêts de celle-ci ?

Il convient bien sûr de se reporter à l'Objet de l'Association (Art. 3 des Statuts).

L'Association a pour but la mise en œuvre des idées, principes et règles exposés dans le préambule.

Elle a notamment pour objet, dit cet article... « **La protection en toutes circonstances des intérêts matériels et moraux de ses membres** ».

Le Conseil d'Administration n'a donc pas pour seul objet, de gérer des questions d'ordre matériel mais aussi **l'éthique maçonnique, telle que définie dans le préambule.**

Que dit le préambule ?

La FM est une libre association **d'hommes libres et indépendants, engagés dans une quête d'élévation spirituelle et de perfectionnement moral, qui mettent en pratique un idéal de paix, d'amour et de fraternité (Art. 3 de la Règle en 12 points).**

Ces préceptes « **de liberté, d'amour et de fraternité** », élément de la Règle en 12 Points, qui devient alors partie intégrante des Statuts, même si par « commodité », elle est traitée dans un fascicule nommé « **Constitutions de l'Ordre** ».

Ces préceptes sont-ils ceux qui sont appliqués, par celui là même qui devrait en être le gardien et l'exemple vivant ?

Lorsque par un abus de pouvoir, il prend ou laisse appliquer, des mesures contraires à ces principes, est-il le garant de nos institutions ?

Quelques exemples :

1. Exigence de nous faire assister au SGC avec nos attributs maçonniques sans aucune concertation.

Ce qui de mémoire de Maçons ne s'est jamais fait à la GLNF depuis 1913.

Ne s'agit-il pas d'une tentative de nous imposer le respect dû à la fonction de GM, alors même que l'ordre du jour n'aborde que des questions qui sont de nature profane (Approbation du rapport moral, approbation des comptes etc.) **et ne prévoit aucune ouverture de travaux.**

Il s'agit au demeurant d'une manœuvre sans effet, puisque même dans ce cas nous serions, soit en Conseil de Maîtres, soit en Chambre du Milieu, si cela a une signification au Rite de GL.

En tout état de cause, on ne peut interdire la parole à un Maître et encore moins à des VM, dans la mesure où ils s'expriment de manière mesurée et dans l'intérêt de l'Obédience.

2. Implication politique contraire aux « Landmarks et à la Règle en 12 Points

Le GM toujours en transgression de tous les principes qui fondent notre Régularité, déclare dans les médias être à la disposition du Président de la République s'il fait appel à lui.

Quelles que soient nos opinions, cette position est irrecevable car contraire à nos règles fondamentales.

Quelle autorisation a eu le GM pour engager l'Obédience dans une telle dérive, qui peut troubler la conscience individuelle des Frères, et remettre en cause notre régularité ?

3. Création d'un Cabinet fantôme :

Les prérogatives du GM vont-elles jusqu'à engager l'Association dans des opérations extérieures sans consultation du Conseil d'Administration, ni du SGC.

Les Frères découvrent dans la presse quelques jours après la réunion du SGC l'engagement du GM avec des personnalités politiques, alors que cette initiative importante et contraire à nos règles, n'a même pas été évoquée dans ces instances.

4. Commission des affaires Intérieures :

Révocation d'un Frère et demande de démissionner à d'autres, pour avoir osé rédiger un rapport qui ne correspond pas aux desiderata du GM et qui révèle les dérives que nous dénonçons.

Nous verrons si la duplicité, va jusqu'à faire rédiger un faux en écritures, ce qui pourrait entraîner le dépôt d'une plainte maçonnique.

Ce sera aussi le cas, de toute nouvelle tentative d'intimidation ou de révocation, de ceux qui se montreraient trop gênants par le seul fait qu'ils expriment un avis différent de celui du GM.

5. Communication médiatique :

Contraire à la tradition de discrétion de notre Obédience, et sans avoir pris l'avis du Conseil d'Administration et du SGC, sur l'objectif, le bien-fondé, et la nature de cette communication.

A cette communication s'ajoute un exhibitionnisme de nos Tenues et des réflexions sur les Frères qui ont choqué beaucoup d'entre nous.

Le mandat donné au GM serait-il un « blanc-seing » l'autorisant à remettre en cause et sans concertation, les valeurs propagées par notre ancienne institution, et toujours respectés par ses prédécesseurs ?

Ce qui intrigue depuis toujours le monde lorsqu'il est question de FM, c'est précisément cette discrétion, à laquelle se sont astreints tous les précédents GM et qui fait de la GLNF, qui n'existe que depuis 1913, l'une des premières Obédiences maçonniques française ; parce que précisément, elle a su garder de manière exemplaire les vrais valeurs de la Franc Maçonnerie.

Une Commission Communication vient d'être créée en Novembre 2009 qui siègera le 3 Décembre 2009.

Initiative bien tardive et qui ne trompe personne quand on sait que lorsque le résultat ne convient pas, les membres sont « débarqués » ou qui leur est demandé de démissionner (Cf. Commission des Affaires Internes au point 4).

6. Rappel permanent de la supériorité numérique de la GLNF :

Comme si en matière maçonnique, le nombre serait une qualité.

Le multiple n'est concevable que dans une unité de pensée. A défaut, il est le début d'une fuite en avant que l'on perçoit déjà dans certaines loges et d'ailleurs dénoncé dans le rapport initial de la Commission des Affaires Internes.

On ne nous propose pas cette Unité, mais une opposition permanente, que l'on nous invite pourtant à combattre dès le 1^{er} degré de notre instruction (ramener le binaire à l'Unité).

7. Révocation immédiate de tous ceux qui osent émettre un avis différent ou dont il pense qu'il pourrait faire obstacle à sa volonté hégémonique. (sans commentaire pour le moment)

8. Achat de locaux dont on ne comprend pas la finalité maçonnique.

Il s'agirait de recevoir des personnalités étrangères à notre Institution et dont nous estimerions qu'ils ne peuvent être reçus dans le Temple même, qui abrite cette Institution ?

N'est-ce pas une réaction entièrement profane de penser que le Temple que nous construisons en chacun de nous et dont nos temples sont le reflet matériel, serait indigne de recevoir l'autre, alors qu'il s'agit de la finalité même de notre démarche ?

9. Création de loges dites « d'excellence » :

En faisant appeler les frères pour qu'ils viennent dans une autre province, Paris/Pisan, qui n'existe toujours pas, parce que **jamais consacrée (Elle est donc de nature profane)**.

Il leur est ensuite demandé de démissionner de leur province d'origine afin de devenir frère F. à Paris/Pisan. Des Loges d'autres provinces ont été interdites de Tenue parce que le Temple qui leur était affecté a été donné à une Loge « Paris/Pisan ».

S'agit-il d'émulation à caractère maçonnique qui devrait s'instituer dans un climat de confiance et d'unité, ou de captation du travail des GMP, au seul profit de l'hégémonie d'un homme et non la promotion de l'Obéissance.

S'agit-il de réduire artificiellement les effectifs des provinces pour montrer ensuite par captations successives, que l'on est le meilleur, en s'étant approprié le travail d'autrui ? **Voire pour se créer une majorité dans un Souverain Grand Comité que l'on voudrait à sa dévotion ?**

10. S'entourer de gens si peu recommandables,

qu'ils ne savent s'exprimer qu'en vociférant sur les frères ?

N'a-t-on pas alors cette obligation de les rappeler « à l'Ordre » sur lequel tous les Maçons sincères sont d'accord, et qui fait l'objet du sus dit en préambule, mais aussi des exhortations que l'on nous fait maintenant prononcer lors des installations des VM ?

Le GM précisait dans son courrier aux GMP du 16 Juillet 2008 :

« J'attache, comme vous le savez, la plus grande importance au choix des hommes, à la conception et à la constitution des équipes à tous les niveaux » (Nota : sauf au mien).

11. Réintégration de Frères qui ont déshonoré leur Loge ou la GLNF :

Par discrétion et courtoisie, nous ne citerons pas de noms, mais ces réintégrations de Frères exclus pour des fautes graves, et notamment manquements à la Règle en 12 Points et aux Constitutions de l'Ordre, apparaissent comme une insulte à ceux qui ont pris ces décisions, et aux instances de recours qu'elles aient ou non été saisies par les Frères concernés.

12. Nomination à des postes importants de personnalités qui par leur soumission, leur âge, présentent les caractéristiques qui permettent de supposer qu'elles ne feront pas d'ombre ?

13. Communication interne :

Elle est tout aussi lénifiante que la communication externe est provocante ; créant un malaise chez les Frères y compris les VM qui font part de leur stupéfaction et de leur désenchantement.

« Si vous parlez comme moi, vous êtes comme moi », dit-il.

Nous n'avons besoin, ni de gourou, ni de Maître à penser.

La FM contrairement aux propos tenus devant des caméras de télévision, n'est pas une Secte, et les Frères n'ont pas à être désignés aux caméras en raison de leur tenue qui devrait les identifier.

14. Exiger que les GMP n'appartiennent pas aux Grades dits supérieurs pendant leur mandat :

Démarches pourtant inscrite depuis des siècles dans la plupart des Rites ?

Pour ceux qui le savent « Grade supérieur » est pris au sens numérique du terme. Ceci ne signifie pas que ceux qui les pratiquent sont des hommes affublés de ce qualificatif.

Ces hommes tentent d'acquiescer cet état supérieur de conscience, qui est inscrit dès les premiers degrés de la FM.

État qui doit les aider à regarder le monde avec plus compassion et d'humilité.

Grâce à des degrés successifs d'initiation, ils tentent de retrouver cet état primordial qui doit faire d'eux des porteurs de Lumière. Nos rituels disent : « Enfants de la Lumière ».

Quelle raison justifie que l'on fasse obstacle à leur démarche ?

15. Multiplication des tenues ou des chemins,

qui de manière sous jacente et insidieuse, doit occuper le temps des frères et les empêcher de suivre le même parcours que celui que l'on voudrait faire quitter à certains GMP.

EN CONCLUSION :

Allons nous laisser à un seul homme et à quelques uns de ses vassaux, le droit de remettre en cause, ce qu'avec détermination et souvent beaucoup de courage, ont su préserver nos prédécesseurs ?

Seront nous assez faibles, ou assez lâches, pour fermer les yeux sur des valeurs que nous sommes une majorité à porter et à partager ?

Nous serons nombreux, même au prix du sacrifice auquel nous nous sommes engagés au jour de notre initiation, quel qu'en soit le prix, à ne pas devenir les parjures de valeurs qui ont façonné notre démarche, et l'infini bonheur, dont nous n'acceptons pas de priver ceux qui sont amenés à nous rejoindre.

D'autres l'ont fait avant nous, en quittant une Obédience qui avait décidé de faire fi de ces valeurs.

Ils ont fait la GLNF d'aujourd'hui. Elle ne peut donc être la chose d'un seul homme.

Nous ne sommes pas capables de les abandonner.

Ceux qui les ont connus, et ceux qui sont animés du même désir de transcendance, reliés à eux par cette extraordinaire « Chaîne d'Union » que nous ne pouvons plus rompre parce qu'ils ne sont plus là, et surtout, parce qu'ils nous ont montré l'exemple.

Nous pouvons d'ores et déjà faire le constat que les moyens mis à notre disposition sont loin d'être négligeables. La sérénité dont nous avons bénéficié jusqu'ici, n'avait pas nécessité de mettre en évidence ces possibilités, c'est devenu indispensable.

Merci à tous ceux qui, par leur présence, leurs encouragements, leurs silences, leur regard, leur fraternité, nous ont encouragés.

Ils nous donnent la volonté de nous exprimer avec cette détermination.

Merci à tous ceux qui nous rejoindrons pour faire prévaloir notre idéal de Paix, de Fraternité et d'Amour.

Hommes de raison, nous demandons pardon d'avance à ceux que nous pouvons blesser par ces propos, qui leur paraîtront peut être excessifs, mais qui ne sont que l'expression de nos convictions, et de la peine que nous avons d'avoir permis de telles dérives.

Nous n'avons de griefs définitifs contre personne.

Nous souhaitons, seulement, que l'Ordre continue à régner dans notre cœur, notre conscience, et notre Obédience. Pouvoir regarder nos frères moins éclairés ou moins informés, sans avoir le sentiment de les trahir, faute de n'avoir pas agi lorsqu'il était encore temps.

Maçons, nous aimons tous ceux qui partagent notre idéal sans dogme, et nous aspirons à le faire partager au plus grand nombre, y compris à ceux qui ont cru pouvoir nous infliger la domination du pouvoir temporel sur celui de l'esprit.

Nous accepterons, nous le pensons, tous les compromis honorables pour permettre le retour à une situation sereine et préserver ainsi notre Grande Loge Nationale Française du tumulte médiatique qui ne manquerait pas de se produire si nos divergences venaient à dépasser le stricte domaine de notre Obédience.

Enfin, peut-on dire que notre GM n'était pas averti des devoirs qui s'imposent à lui ?

Il suffit de relire le discours tenu par notre Grand Orateur lors de l'installation du GM, pour constater que de manière prémonitoire, tous les écueils à éviter, tous les préceptes à respecter, figuraient dans cette déclaration. (document joint).

Ce que nous demandons au Conseil d'Administration :

- 1) **Arrêt de la communication telle que réalisées actuellement et des émissions de télévision qui mettent en scène nos tenues.**
- 2) **Dissolution du cabinet « Fantôme » composé de profanes.**
- 3) **Vérification des nominations au SGC avant officialisation.**
- 4) **Tenir compte de l'éthique maçonnique avant toute réintégration d'un Frère, notamment en cas d'exclusion pour faute grave.**
- 5) **Audit des comptes de la GLNF par un cabinet indépendant et notoirement connu.**
- 6) **Restitution aux GMP Georges DUCROS et Jean-Pierre VOLEON des provinces « CHAMPAGNE-ARDENNES » et « PORTE DES ALPES » qui leur ont été subtilisées, sans qu'il puisse leur être fait aucun grief.**
- 7) **Restitutions aux provinces parisiennes des loges dites « d'excellence »
Fin de la communication sur la Province PARIS-PISAN qui d'ailleurs n'existe pas.**
- 8) **Examen du dossier relatif à l'achat de l'appartement de l'Avenue de Wagram et de son utilisation.**
- 9) **En concertation avec le Conseil d'Administration, nomination de trois administrateurs supplémentaires, suivant une liste que nous tenons à sa disposition.**

Remis au Souverain Grand Comité

À Paris, le 4 Décembre 2009,

**Le Comité de Soutien des Valeurs Maçonniques
du Souverain Grand Comité**

P.J. : - Allocution du Grand Orateur en décembre 2007.